

AEROLISM ENGINEERING
SASU au capital de 1 000 euros
Siège social : 28 Chemin des Vignes 13127 VITROLLES

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARTICLE 1 – Champ d’application

Les présentes Conditions Générales de Vente s’appliquent, sans restriction ni réserve à tout achat de services de bureau d’études, de méthodes et procédés industriels ainsi que la création, le développement, la conception, la production de prototypes pour tous produits ou concepts (les « Services »), proposés par la Société AEROLISM ENGINEERING (le « Prestataire ») aux consommateurs et Clients non professionnels (les « Clients » ou le « Client »).

Les caractéristiques principales des Services sont présentées sur le site internet aerolism.fr (ci-après « Site Internet »).

Le Client est tenu d'en prendre connaissance avant toute passation de commande. Le choix et l'achat d'un Service est de la seule responsabilité du Client.

Ces conditions s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions, et notamment celles applicables pour d'autres circuits de commercialisation des Services.

Elles sont susceptibles d’être complétées par des conditions particulières, énoncées sur le Site Internet, avant toute transaction avec le Client.

Ces Conditions Générales de Vente sont accessibles à tout moment sur le Site Internet et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout document contradictoire.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique du Prestataire constituent la preuve de l’ensemble des transactions conclues avec le Client.

Conformément à la loi informatique et Libertés du 6 janvier 1978, renforcée et complétée par le RGPD (règlementé général sur la protection des données) entré en vigueur le 25 mai 2018, le Client dispose, à tout moment, d’un droit d’accès, de rectification, d’opposition, d’effacement et de portabilité sur l’ensemble de ses données personnelles en écrivant par courrier électronique et en justifiant de son identité à l’adresse suivante : eric.barbot@aerolism.com

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Ventes et les avoir acceptées par la réalisation des modalités figurant ci-dessous à l’Article 2. « Commandes ».

Le Client reconnaît avoir la capacité requise pour contracter et acquérir les Services proposés sur le Site Internet.

Les présentes Conditions Générales de Vente peuvent faire l’objet de modifications ultérieures, la version applicable au Client est celle en vigueur sur le Site Internet à la date de passation de la commande.

Les Services sont proposés à la vente pour les territoires suivants : France Métropolitaine, Monaco.

ARTICLE 2 – Commandes

Tout Client intéressé par les prestations proposées par le Prestataire peut solliciter toute information utile via mail ou téléphone, aux coordonnées suivantes :

Courriel : eric.barbot@aerolism.com /Tel : 0769634730

Tout Client intéressé a également la possibilité de contacter le Prestataire via le formulaire de contact sur le site internet de la Société : aerolism.fr

Toute commande fait l'objet d'un rendez-vous téléphonique (ou en visio-conférence) préalable durant lequel le Client fait part de ses besoins de manière précise et adresse au Prestataire un cahier des charges, afin qu'il soit en mesure de lui adresser un devis adapté au regard des informations qui lui ont été communiquées par le Client.

Un devis est envoyé par le Prestataire au Client, par courrier électronique, dans les 72 heures ouvrées à compter de la réalisation de ce rendez-vous téléphonique.

Le devis est valable 30 jours calendaires après son envoi par mail au Client.

Le Client a la possibilité de vérifier le détail de sa commande, son prix et de corriger d'éventuelles erreurs avant de confirmer son acceptation, par retour de mail, avec mention « Bon pour accord ».

Les éventuelles modifications de la commande par le Client, hors l'exercice de son droit de rétractation ne pourront être prise en compte par le Prestataire que dans la limite de ses possibilités et à entière discrétion. Le cas échéant, ces modifications donneront lieu à l'établissement d'un nouveau devis et à un ajustement du prix.

Cette validation implique l'acceptation de l'intégralité des présentes Conditions Générales de Vente et constitue une preuve du contrat de vente.

Si le montant de la commande est supérieur à la somme de deux mille euros (2000 €), le paiement d'un acompte correspondant à 30% du montant total HT de la commande sera exigé par le Prestataire.

Le paiement de cet acompte doit intervenir par virement bancaire dans les huit jours calendaires à compter de l'acceptation, par le Client, de la commande.

Les informations contractuelles sont présentées en langue française et font l'objet d'une confirmation au plus tard au moment de la validation de la commande par le Client.

La vente de Services ne sera considérée comme définitive qu'après :

- L'envoi au Client de la confirmation de l'acceptation de la commande par le Prestataire,
- La réception du devis signé par le Client, portant la mention « Bon pour accord »
- L'encaissement, par le Prestataire, de l'intégralité de l'acompte dû.

Le Prestataire se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

Une fois confirmée et acceptée par le Prestataire, dans les conditions ci-dessus décrites, la commande ne peut être annulée, hors l'exercice du droit de rétractation ou cas de force majeure.

ARTICLE 3 – Tarifs

Les Services proposés par le Prestataire sont fournis aux tarifs en vigueur sur le Site Internet, lors de l'enregistrement de la commande par le Prestataire. Les prix sont exprimés en euros, HT et TTC.

La facturation s'effectue sous la forme d'un taux horaire. Le coût de la prestation est obtenu par le calcul suivant : nombre d'heures de travail estimé x taux horaire + frais de dossier (+ frais kilométriques).

Le tarif horaire est fixé à la somme de soixante euros (60 €) auquel s'ajoute quinze euros (15 €) de frais de dossier lors de la passation de chaque commande. Le minimum de commande est fixé à la somme de soixante-quinze euros (75 €).

Conformément aux indications figurant dans le devis, en cas de nécessité de déplacements spécifiques du Prestataire pour la fourniture des Services, des frais kilométriques pourront s'appliquer à hauteur de 0,70€ HT du kilomètre (en aller simple – pas de facturation de frais kilométriques pour le trajet retour du Prestataire).

Le paiement demandé au Client correspond au montant total de l'achat, y compris ces frais.

Les tarifs tiennent compte d'éventuelles réductions qui seraient consenties par le Prestataire dans les conditions précisées sur le Site Internet.

Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, telle qu'indiqué sur le Site Internet, le Prestataire se réservant le droit, hors cette période de validité, de modifier les prix à tout moment.

Une facture est établie par le Prestataire et remise au Client lors de la fourniture des Services commandés.

ARTICLE 4 – Conditions de paiement

Le prix est payable comptant, en totalité au jour de la fourniture des Services commandés dans les conditions définies à l'article « Fourniture des Services » ci-après et comme indiqué sur la facture remise au Client, par voie de paiement sécurisé selon les modalités suivantes :

- par cartes bancaires : Visa, Mastercard, American Express...
- par virement bancaire ;
- par chèque bancaire ;
- par espèces.

Le paiement par carte bancaire est irrévocable, sauf en cas d'utilisation frauduleuse de la carte. Dans ce cas, le Client peut demander l'annulation du paiement et la restitution des sommes correspondantes.

En cas de paiement par chèque bancaire, celui-ci doit être émis par une banque domiciliée en France métropolitaine ou à Monaco.

La mise à l'encaissement du chèque est réalisée à réception.

Un acompte correspondant à 30% du prix total des Services commandés est exigé lors de la passation de la commande par le Client.

Le solde du prix est payable au comptant, au jour de la fourniture desdites Services, dans les conditions définies à l'article « Fourniture des Services » ci-après, par voie de paiement sécurisé selon les modalités suivantes :

- par cartes bancaires : Visa, Mastercard, American Express...
- par virement bancaire ;

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues.

Le Prestataire se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre ou d'annuler la fourniture des Services commandés par le Client et/ou de suspendre l'exécution de ses obligations.

Aucun frais supplémentaire, supérieur aux coûts supportés par le Prestataire pour l'utilisation d'un moyen de paiement ne pourra être facturé au Client.

ARTICLE 5 – Fourniture des Services

Le Client s'engage à adresser au Prestataire toute information utile à la définition de ses besoins et s'engage à communiquer la totalité des données d'entrée nécessaire à la bonne réalisation des prestations.

Les Services commandés par le Client seront fournis à la date figurant dans le devis.

La précision du délai est communiquée par le Prestataire au Client en fonction des disponibilités des parties.

En cas d'empêchement de l'une ou l'autre des parties, ces dernières s'obligent à replanifier une date d'intervention.

Ce délai ne constitue pas un délai de rigueur et le Prestataire ne pourra voir sa responsabilité engagée à l'égard du Client en cas de retard dans la fourniture des Services n'excédant pas 30 jours. En cas de retard supérieur à 30 jours, le Client pourra demander la résolution de la vente. Les acomptes déjà versés lui seront alors restitués par le Prestataire.

Le Prestataire s'engage à faire ses meilleurs efforts pour fournir les Services commandés par le Client dans le cadre d'une obligation de moyen et dans les délais ci-dessus précisés. Toutefois, ces délais sont communiqués à titre indicatif. Le Prestataire ne peut être tenu pour responsable en cas de retard imputable à des fournisseurs.

Les sommes versées par le Client lui seront alors restituées au plus tard dans les quatorze jours qui suivent la date de dénonciation du contrat, à l'exclusion de toute indemnisation ou retenue.

L'identité du Prestataire est indiquée en tête des présentes Conditions Générales de Vente.

La fourniture des Services a lieu à l'adresse indiquée dans le devis.

La fourniture des Services pourra avoir lieu en tout autre lieu désigné par le Client, sous réserve de l'acceptation expresse du Prestataire et après éventuel réajustement du prix de la prestation de Services.

La fourniture des services entraîne le transfert de propriété des études et des livrables éventuels au profit du Client.

En cas de demande particulière du Client concernant les conditions de fournitures des Services, dûment acceptée par écrit par le Prestataire, les coûts y liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire ultérieure.

A défaut de réserves ou réclamations expressément émises par le Client lors de la fourniture des Services, ceux-ci seront réputés conformes à la commande, en quantité et en qualité.

Le Prestataire édite et transmet par voie électronique au Client, dans les sept (7) jours calendaires qui suivent la réalisation des Services, une facture, éventuellement accompagnée d'un compte rendu de mission.

Le Client s'oblige à régler la facture dans les huit (8) jours calendaires suivant la réception de la facture par mail.

Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non-respect des formalités et délais par le Client.

Le Prestataire remboursera le Client ou rectifiera (dans la mesure du possible) dans les plus brefs délais et à ses frais, les Services dont le défaut de conformité aura été dûment prouvé par le Client.

ARTICLE 6 – Droit de rétractation

Compte tenu de la nature des Services fournis, les commandes passées par le Client ne bénéficient pas du droit de rétractation.

Le contrat est donc conclu de façon définitive dès la passation de la commande par le Client selon les modalités précisées aux présentes Conditions Générales de Vente.

ARTICLE 7 - Responsabilité du Prestataire – Garantie

Le Prestataire garanti, conformément aux dispositions légales et sans paiement complémentaire, le Client contre tout défaut de conformité ou de vice caché, provenant d'un défaut de conception ou de réalisation des Services commandés dans les conditions et selon les modalités définies aux présentes Conditions Générales de Vente.

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra informer le Prestataire par écrit, de l'existence des vices ou défauts de conformité dans un délai maximum de 30 jours à compter de la fourniture des Services.

Le Prestataire remboursera ou rectifiera ou fera rectifier (dans la mesure du possible) les Services jugés défectueux dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 30 jours suivant la constatation par le Prestataire du défaut ou du vice.

Le remboursement s'effectuera par crédit sur le compte bancaire du Client ou par chèque bancaire adressé au Client.

La garantie du Prestataire est limitée au remboursement des Services effectivement payés par le Client et le Prestataire ne pourra être considéré comme responsable ni défaillant pour tout retard ou inexécution consécutif à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence française.

Les Services sont conformes à la réglementation en vigueur en France.

La responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée en cas de non-respect de la législation du pays dans lequel les Services sont fournis, qu'il appartient au Client, qui est seul responsable du choix des Services demandés, de vérifier.

ARTICLE 8 – Protection des données personnelles

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, il est appelé que les données nominatives demandées au Client sont nécessaires au traitement de sa commande et à l'établissement des factures, notamment.

Ces données peuvent être communiquées aux éventuels partenaires du Prestataire chargés de l'exécution, du traitement, de la gestion et du paiement des commandes.

Le traitement des informations communiquées par l'intermédiaire du Site Internet répond aux exigences légales en matière de protection des données personnelles, le système d'information utilisé assurant une protection optimale de ces données.

Le Client dispose, conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification, d'opposition, de portabilité et de limitation du traitement s'agissant des informations le concernant.

ARTICLE 9 – Propriété intellectuelle

Le contenu du Site Internet est la propriété du Prestataire et de ses partenaires et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle.

Toute reproduction totale ou partielle de ce contenu, est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

ARTICLE 10 – Imprévision

En cas de changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du contrat, conformément aux dispositions de l'article 1195 du Code civil, la Partie qui n'a pas accepté

d'assumer un risque d'exécution excessivement onéreuse peut demander une renégociation du contrat à son cocontractant.

ARTICLE 11 – Exception d'inexécution

Il est rappelé qu'en application de l'article 1219 du Code civil, chaque Partie pourra refuser d'exécuter son obligation, alors même que celle-ci est exigible, si l'autre Partie n'exécute pas la sienne et si cette inexécution est suffisamment grave, c'est-à-dire, susceptible de remettre en cause la poursuite du contrat ou de bouleverser fondamentalement son équilibre économique. La suspension d'exécution prendra effet immédiatement, à réception par la Partie défaillante de la notification de manquement qui lui aura été adressée à cet effet par la Partie victime de la défaillance indiquant l'intention de faire application de l'exception d'inexécution tant que la Partie défaillante n'aura pas remédié au manquement constaté, signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou sur tout autre support durable écrit permettant de ménager une preuve de l'envoi. Cette exception d'inexécution pourra également être utilisée à titre préventif, conformément aux dispositions de l'article 1220 du Code civil, s'il est manifeste que l'une des Parties n'exécutera pas à l'échéance les obligations qui lui incombent et que les conséquences de cette inexécution sont suffisamment graves pour la Partie victime de la défaillance.

Cette faculté est utilisée aux risques et périls de la Partie qui en prend l'initiative.

La suspension d'exécution prendra effet immédiatement, à réception par la Partie présumée défaillante de la notification de l'intention de faire application de l'exception d'inexécution préventive jusqu'à ce que la Partie présumée défaillante exécute l'obligation pour laquelle un manquement à venir est manifeste, signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou sur tout autre support durable écrit permettant de ménager une preuve de l'envoi.

ARTICLE 12 – Force majeure

Les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code Civil.

ARTICLE 13 – Droit applicable – Langue

Les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations qui en découlent entre le Prestataire et le Client sont régies par et soumises au droit français.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 14 – Litiges

Tous les litiges auxquels les opérations de Fourniture de Services conclues en application des présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résolution, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pas pu être résolus à l'amiable entre le Vendeur et le Client, seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation (C. consom. Art. L612-1) ou après des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

ARTICLE 15 – Informations précontractuelle – Acceptation du Client

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à l'achat immédiat ou à la passation de sa commande et à la conclusion du contrat, d'une manière claire et compréhensible, des présentes Conditions Générales de Vente et de toutes les informations listées à l'article L.221-5 du Code de la consommation et notamment les informations suivantes :

- les caractéristiques essentielles du Service ;
- le prix des Services et des frais annexes (livraison, par exemple) ;
- en l'absence d'exécution immédiate du contrat, la date ou le délai auquel le Prestataire s'engage à fournir les Services commandés ;
- les informations relatives à l'identité du Prestataire, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte ;
- les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre ;
- les fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité ;
- la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige.

Le fait pour une personne physique (ou morale), d'effectuer un achat immédiat ou de commander un Service emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente et obligation au paiement des Services commandés, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au Prestataire.